

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE (BUVETTE)

A retourner **1 mois minimum** avant la date de la manifestation à l'adresse ci-dessous :

MAIRIE

AFFAIRES GENERALES-PROTECTION DES
POPULATIONS- SECURITE

12 Rue Lapique

55000 BAR LE DUC

Nom de l'Association :

Adresse :

Nom du Responsable :

N° de téléphone :

E-mail :

Adresse :

.....

J'ai l'honneur de solliciter conformément aux dispositions de l'article L3335-4 du Code la Santé Publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire pour la manifestation ci-après, organisée par l'Association :

Nom de la manifestation :

Lieu précis :

Date(s) :heures de..... à..... (2 H DU MATIN maximum)

.....heures de..... à..... (2 H DU MATIN maximum)

.....heures de..... à..... (2 H DU MATIN maximum)

Lieu précis :

J'ai pris connaissance des conditions à respecter pour l'ouverture d'un débit temporaire de boissons de catégorie 3.

Je m'engage à respecter toutes les obligations résultant de l'autorisation que vous voudrez bien m'accorder, et notamment en matière de protection des mineurs contre l'alcoolisme et de répression de l'ivresse publique.

Fait à :

Date :

Signature :

Rappel : Boissons du 3° groupe : Boissons fermentées non distillées et vins doux naturel, vin, bière, cidre, poiré, hydromel, crèmes de cassis, jus de fruits ou de légumes fermentés comportant jusqu'à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs de base de vins et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne tirant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.